

Province de Québec

10 janvier 2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 9 janvier 2012 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Patrique Côté  
                                 Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                 Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 7 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2012-01      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2012-02      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2012-03      Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2012-04      Autorisation du paiement des dépenses incompressibles 2012

Attendu que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

Attendu que le ministère des Affaires municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le maire, ou le pro-maire, et la directrice générale, ou l'adjointe, soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2012 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autres salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfices sociaux et les remises aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les comptes d'Hydro-Québec, Telus, Fonds d'information sur le territoire, l'immatriculation des véhicules, les frais de postes, les droits à la Commission des transports du Québec.

2012-05 Accepter les comptes du mois de décembre 2011

La liste des comptes du mois de décembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de décembre au montant de 36,026.80\$ et en autorise le paiement, ainsi que pour 4 factures de janvier totalisant 2,648.74\$.

Avis de motion avec dispense de lecture – règlement # 2012-264 concernant l'interdiction d'épandage

Jasmin Michaud donne un avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption du règlement # 2012-264 concernant l'interdiction d'épandage.

2012-06 Soumissions – chargeur sur roues

4 fournisseurs ont été invités : Hewitt Equipement Ltée, Bock Equipement, Equipements Sigma inc., Performance Rimouski s.e.c.

3 soumissions ont été reçues et ouvertes :

Performance Rimouski s.e.c. : neuf : 87,725.92\$, godet à neige : 5,691.26\$ pour un total de 93,417.18\$.

Hewitt Equipement Ltée : neuf : 87,954.72\$, godet à neige : 4,190.74\$ pour un total de 92,145.46\$. Chargeur usagé 64,845.90\$.

Équipements Sigma inc. neuf : 108,000.90\$ incluant godet à neige.

Tous les prix incluent l'échange de la vieille rétrocaveuse et les taxes TPS et TVQ.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme pour un chargeur neuf 908H Caterpillar de Hewitt Equipement Ltée avec godet à neige pour un montant total de 92,145.46\$ taxes incluses, garantie 12 mois pièces et main d'œuvre sur place, transport inclus, le tout tel que décrit dans la soumission. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat de crédit-bail, s'échelonnant sur 5 ans maximum.

2012-07 Subvention du Club Lions pour la biblio phase 2

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'encaisser le chèque de 200\$ pour le réaménagement du coin lecture de la bibliothèque et de remettre ce même montant à la responsable, Mme Chantal Paquet, qui s'occupera des achats requis pour compléter la phase 2 et remettra les preuves d'achat à la direction générale.

## Correspondance

### 2012-08 Modification du manuel des employés et indexation des salaires et contrats

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de modifier l'annexe C tel que préparée et d'indexer de 2,5% les salaires des 3 employés permanents à l'année et des élus, l'agente de bureau, les contrats de brigadier scolaire et service de garde, la compensation de la responsable de la bibliothèque et l'allocation du chef incendie, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h10 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire